

Dossiers actuels au menu de la rencontre des parlementaires de *constructionsuisse*

Solution en vue pour financer les infrastructures du trafic et résoudre la problématique du CO₂?

Lors de sa récente rencontre des parlementaires, *constructionsuisse* a donné l'occasion à 10 personnalités de s'exprimer brièvement sur les thèmes de financement des infrastructures et la réduction des émissions de CO₂. Lors de leurs interventions, cinq politiciens de la Confédération et un nombre équivalent de représentants des hautes sphères du DETEC et des associations en ont effleuré les points forts.

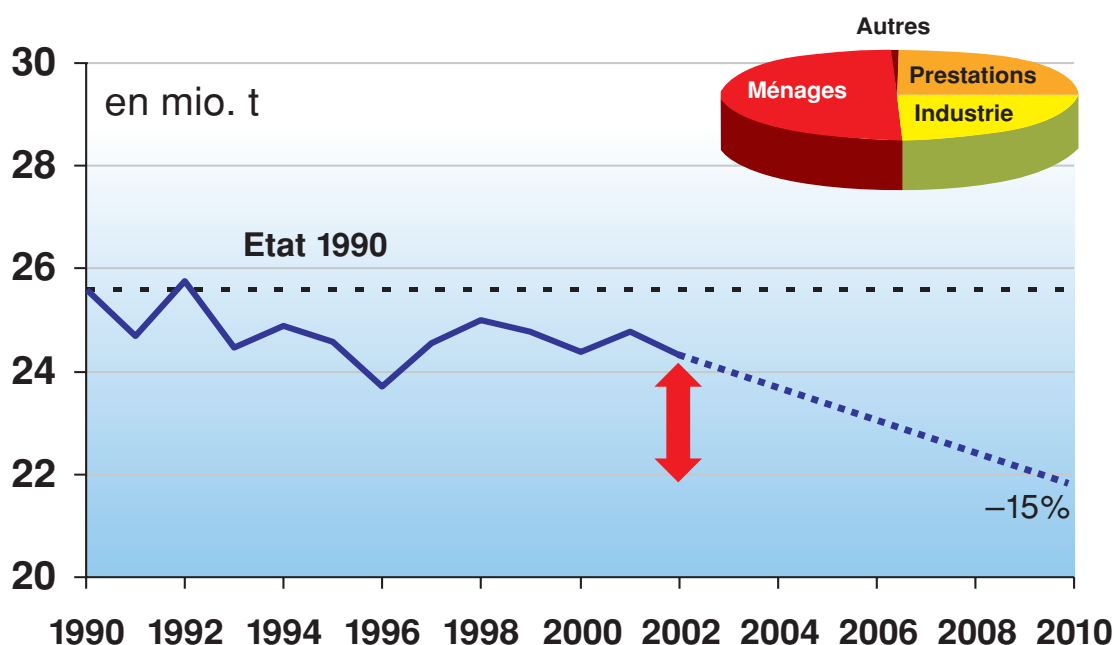
Le président de *constructionsuisse*, le conseiller national Robert Keller a souhaité une cordiale bienvenue à un nombre élevé de parlementaires, représentants des autorités fédérales et des associations faitières de la construction. Chacune de leurs interventions alternait avec de succulents plats. Pour des impératifs de temps, Robert Keller a exposé

brièvement l'importance de *construction-suisse* et relevé que la part de PIB générée par l'ensemble de la branche avoisinait 45 milliards de francs.

Abordant ensuite la thématique programme d'allégement budgétaire (PAB) – fonds d'infrastructure – fonds d'urgence, Robert Keller a estimé qu'il était nécessaire

de garantir les investissements requis de toute urgence. Et ce d'autant plus que les infrastructures publiques ont pour effet de stimuler la croissance. Au chapitre du programme d'allégement 04, il a relevé l'importance de la rentabilité des infrastructures. Et de rappeler que «notre réseau routier doit être agrandi et entretenu». Il est facile

Emissions de CO₂ pour les combustibles



Source: OFEFP, 2003 (émissions selon la loi sur le CO₂, corrigées des variations climatiques)

Trois variantes avec taxe CO₂ de même qu'un centime climatique étaient proposés en vue de réduire les émissions de CO₂. Après la procédure de consultation, le Conseil fédéral a décidé en mars de proposer au Parlement la perception d'une taxe sur les combustibles et de donner une chance au centime climatique. Le message destiné aux Chambres fédérales avec les détails pour l'application dans la pratique devrait paraître prochainement.

d'épargner là où il n'y a pas de lois, autrement dit au niveau des investissements. Or le credo «réduire la consommation publique, mais maintenir voire stimuler les investissements» a toujours cours. Mais on ne réalise aucune économie en réduisant les montants prévus pour l'entretien des infrastructures.

«Nos infrastructures du trafic sont les artères à l'intérieur desquelles bat le cœur de l'économie.»

Programme d'allègement – fonds d'infrastructure – fonds d'urgence

Le premier intervenant, le conseiller national Otto Laubacher a insisté sur le caractère extrêmement urgent que revêt le fonds d'infrastructure. «Le dossier en question est maintenant en consultation, c'est là une des conséquences du rejet de l'initiative Avanti», a-t-il relevé. Les objectifs consistent à favoriser les infrastructures du trafic dans les agglomérations et les routes nationales. Il faut aussi régler la question du financement des infrastructures et du fonds d'urgence, proposé en outre dans le cadre de ce dossier. L'orateur a articulé, lui aussi, le chiffre de 3,7 milliards de francs, en principe disponibles pour le financement spécial de projets routiers. Le fonds d'urgence devrait être alimenté de 2,2 milliards de francs, dont 235 millions de francs sont prévus pour des projets véritablement urgents portant sur les routes nationales.

La commission des transports du Conseil national a accordé la préférence à ce fonds d'urgence en lieu et place du fonds pour le trafic d'agglomération. Enfin, elle s'est mise d'accord sur un fonds d'infrastructure. Cependant, le DETEC a lancé une procédure de consultation proposant, outre le fonds d'infrastructure au sens strict du terme, un fonds d'urgence. Selon le CN Laubacher, il convient de renoncer à des compromis de large envergure, l'objectif étant de s'entendre sur un fonds et de fixer son entrée en vigueur rapidement.



Le conseiller national Otto Laubacher

Le conseiller aux Etats Thomas Pfisterer s'engage dans les toutes premières lignes et exerce les fonctions les plus diverses concernant les questions relatives au trafic. Comme à l'accoutumée, il a fait le point de la

situation dans un discours rhétorique et plein de verve. Il a reconnu que le Parlement s'est efforcé d'aboutir à un consensus. Mais, il déplore toute une série d'aspects: ce consensus ne représente pas une solution globale et équilibrée; les moyens financiers ne sont pas affectés de manière optimale et, enfin, il n'est politiquement parlant pas raisonnable. On pourrait, en tant que concept global, subvenir aux déficits des réseaux dans les agglomérations. Et de conclure: «le fonds d'infrastructure est à portée de main, il s'agit de prendre une décision en sa faveur».



Le conseiller aux Etats Thomas Pfisterer

Dans l'optique des associations d'entrepreneurs et du trafic

Hans Koller, secrétaire général de la Fédération routière suisse (FRS), a informé sur le fonds d'investissement destiné aux infrastructures du secteur privé. Il a souligné que sa fédération revendiquait depuis longtemps le cofinancement des infrastructures dans les agglomérations et qu'elle était disposée à y participer. Trois conditions doivent cependant être réunies: le montant, l'affectation au but et la pondération. Il s'est demandé si l'élargissement des réseaux du RER à Zurich et à Genève, en tant que projets purement ferroviaires, était à même d'alléger directement le trafic routier.

Selon la FRS, le fonds d'urgence ne répond pas entièrement aux exigences principalement pour cette raison: apparemment, la plupart des projets prêts à être réalisés concernent uniquement les TP. Par conséquent, elle demande de renoncer à ce fonds et d'instaurer en lieu et place un fonds d'infrastructure.

«Les fédérations du trafic attendent des améliorations dans le but de garantir par les routes le financement des projets dans les agglomérations.»

La construction rejette les réductions des montants alloués aux routes prévues dans le programme d'allègement budgétaire 04. C'est ce qu'a déclaré Max Rüttimann, se faisant le porte-parole de la SSE, la Vestra et l'Infrastructure Route (IS). Ces organisations lancent un appel aux politiciens afin de supprimer ces réductions étant donné qu'un cinquième des routes cantonales a besoin

d'être assaini. Le report de ces investissements alourdit sensiblement les frais d'entretien au détriment des générations futures. Elles approuvent les lignes directrices du Conseil fédéral, mais à leur avis, des améliorations sont indispensables. Leur principale revendication est de réunir les deux fonds proposés (d'urgence et d'infrastructure) dans une seule loi fédérale. Max Rüttimann a demandé d'élaborer rapidement une solution réalisable. Car il convient d'éviter un deuxième Waterloo, comme ce fut le cas lors de l'initiative Avanti.

«Il ne faut pas dresser le rail contre la route, mais atteindre le plus possible avec l'argent disponible.»

Le secrétaire général Hans Werder a fait le point de la situation dans l'optique du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Il a relevé le bon état des infrastructures du trafic, important facteur d'une économie compétitive. Il sait gré à *constructionsuisse* d'examiner cette question en priorité. Il convient d'agir rapidement étant donné les dysfonctionnements et les goulets d'étranglement recensés dans plusieurs sec-



Hans Werder secrétaire général du DETEC

teurs du trafic. Hans Werder a relevé les moyens à affecter à la construction de routes fixés dans la Constitution, dont le montant annuel est de 2,5 milliards de francs. Il nous faut une majorité politique pour atteindre quelque chose de concret, mais il est extrêmement difficile d'aboutir à un consensus.

Réduction des émissions de CO₂: suite à donner?

«Nous nous trouvons en voie de réalisation des objectifs dans la technique du bâtiment, mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir au niveau du trafic.» Le conseiller national Sep Cathomas a informé sur la décision du Conseil fédéral concernant la taxe CO₂ sur les combustibles. Il a rappelé les objectifs fixés dans la loi fédérale de 1999: réduction de 10% par rapport à 1990 des émissions dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles.

Le centime climatique a été suggéré en tant qu'alternative à la taxe sur le CO₂; il permettrait de réduire la consommation de

carburants et de combustibles fossiles. Sep Cathomas a rappelé les quatre variantes mises en consultation par la Confédération. Celles-ci ont débouché sur de vives discussions quant à l'efficacité des mesures prévues. Par conséquent, les prises de position sont fort controversées. L'orateur a mentionné la taxe CO₂ qui sera prélevée sur les combustibles dès 2010, selon décision



**Le conseiller national
Sep Cathomas**

du Conseil fédéral de mars dernier, puis la perception prévue d'un centime climatique sur les carburants. Il en résulterait des recettes de 1 à 2 ct. par litre, soit un montant d'env. 70 millions de francs. Il s'agit en l'occurrence de mesures de l'industrie pétrolière et la politique n'a pas son mot à dire. Il a ajouté que le Conseil fédéral introduirait également une taxe CO₂ sur les carburants en cas de nécessité.

Selon le Conseil fédéral, l'instauration du centime climatique devrait avoir plutôt des retombées économiques légèrement positives; des stimulants sont attendus notamment du côté de l'innovation et des progrès technologiques. Les partis et les organisations politiques émettent un avis fort contrasté sur la décision du Conseil fédéral.

Les propriétaires fonciers opposés à une taxe incitative sur le CO₂

Président de la Société suisse des propriétaires fonciers, le conseiller national Rudolf Steiner s'est catégoriquement opposé à la perception d'une taxe CO₂ exclusivement sur les combustibles. A l'appui de toute une série de données chiffrées, il a



**Le conseiller national
Rudolf Steiner**

indiqué que pour ces derniers, l'on se trouvait en voie de réalisation des objectifs de réduction des émissions. Ainsi, la part des ménages à la consommation finale d'énergie s'élève à 28% et la part des agents énergétiques est de 26% des combustibles pétroliers. En jetant un coup d'œil sur l'évolution de la consommation d'énergie de

tous les produits pétroliers, on constate à première vue qu'il a été possible d'abaisser nettement la part de combustible depuis les années 70. Les autres agents énergétiques ayant augmenté, on ne saurait pénaliser les combustibles de manière unilatérale. De plus, Rudolf Steiner a indiqué que les objectifs n'avaient pas été atteints à raison de 0,9 million de t pour les combustibles et de 2,6 millions de t pour les carburants.

L'industrie et l'artisanat ont rempli leur mandat

Georges Spicher, directeur de cemsuisse, a exigé une cure de fitness CO₂ en relevant que les avis divergeaient à ce sujet au sein de l'industrie. Les réductions d'émissions atteignent 4,3 millions de t selon le cadre imposé par la loi. L'industrie y contribue pour 18%, soit 770 000 t. Cet objectif est réalisé par des conventions volontaires pour réduire leurs émissions. cemsuisse et l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ont pris à eux seuls des engagements pour réduire leurs émissions à plus de 1,1 mio. t. En tenant compte de l'industrie et de l'artisanat, on obtient 1,35 mio. t. On constatera que ces derniers ont largement rempli leur mandat.

Le dernier intervenant, Peter Schilliger, président central de suissetec, a exposé le point de vue de la technique du bâtiment sur la

taxe CO₂. Trente ans de politique énergétique ont montré que les concepts visant à restreindre la marge de manœuvre de tout un chacun ne se sont pas avérés efficaces. Les mesures en vue d'augmenter l'efficacité énergétique, liées à un accroissement du confort ou de la qualité, parviennent à s'imposer. Grâce aux succès réalisés dans la technique du bâtiment, l'objectif de réduction du CO₂ a été subdivisé: une contribution nettement plus grande est perçue sur les combustibles que sur les carburants. Pour le président de suissetec, la technique du bâtiment est en mesure de remédier au déficit de plus de 2 millions de t afin d'atteindre les objectifs. On observe un potentiel de réduction au niveau de l'enveloppe du bâtiment et la technique des installations. Les assainissements énergétiques du patrimoine bâti permettent en outre de réaliser ces buts. Jusqu'à présent, ces activités n'ont toutefois pas été déployées à une large échelle. Il conviendrait de soulever la discussion au sujet des adaptations à la législation sur le CO₂ et de la répercussion des investissements énergétiques sur les loyers.

« On ne saurait tolérer que les PME ayant rempli leur mandat soient pénalisées par une taxe sur le CO₂. »

Garanties dans la construction

Les maîtres d'ouvrage professionnels exigent de plus en plus des PME la constitution de garanties, ce qui leur pose problème. En vertu des conditions générales et des contrats des maîtres d'ouvrage et architectes, les entreprises sont tenues de fournir de manière croissante des garanties de bonne exécution. Le groupe de base Second-œuvre et enveloppe du bâtiment s'est penché sur ce problème sous la conduite de Hansjörg Zimmerli. De leur côté, les banques traitent ces garanties comme des crédits d'exploitation, ce qui grève les comptes courants des entreprises. Conséquence: cette pratique restreint sensiblement leurs liquidités et pose,

selon Robert Keller, véritablement problème pour les PME compte tenu de l'environnement économique actuel.

Les adjudicateurs professionnels (publics et privés) exigent de plus en plus la remise de garanties de bonne exécution en raison des critères d'adjudication; à cet égard, le prix fait passer les autres critères à l'arrière-plan. Les parties concernées exigent de telles garanties afin de prévenir un éventuel préjudice dans de telles sous-enchères. Elles font en quelque sorte «assurer» l'offre douteuse et pénalisent en même temps les entrepreneurs soumettant l'offre économiquement avantageuse, déplore le président de *constructionsuisse*.

Situation dans la construction

Meilleures perspectives dans la construction

La croissance de l'ensemble de l'économie s'est affaiblie alors que la construction affiche en général une légère augmentation de son activité. Si les perspectives de la branche se sont améliorées en permanence au cours des trois derniers semestres, le gros œuvre a vu ses affaires fléchir au premier trimestre 2005. On ne prévoit guère de nouveau tassement conjoncturel dans les mois à venir et la marche des affaires devrait même repiquer un peu du vif dans la construction.

Les investissements de construction se sont sensiblement étoffés en 2004 et le déflateur PIB a également augmenté au premier trimestre, soit de 4,2% selon les données publiées par le seco. La part de la construction à la valeur ajoutée pour l'ensemble de la Suisse a progressé, dépassant légèrement la barre des 10%. Le bâtiment a gagné encore de nouvelles parts de marché en faveur du génie civil en raison de la situation prospère dans le logement.

Les mauvaises conditions météorologiques au premier trimestre ont entravé sensiblement l'activité de bon nombre d'entreprises. La branche de la construction demeure optimiste pour les mois à venir; c'est ce qui ressort de l'enquête d'avril menée par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ. Les sondés ne pronostiquent plus de réduction de l'emploi et tablent sur une progression de l'entrée des commandes à court terme. La Société Suisse Entrepreneurs (SSE) appuie le KOF concernant son appréciation sur le secteur principal de la construction. Cette association ne prévoit plus de nouvelle diminution de l'activité compte tenu de l'augmentation des réserves de travail et des mandats. Le secteur principal de la construction et le second-œuvre escomptent une animation de la demande au cours des prochains mois. Le KOF constate une lente accalmie sur le front des prix. Selon la SSE, le secteur principal de la construction est en revanche confronté à une hausse incessante des coûts ne pouvant guère être répercutée sur les prix.

Planification et élaboration de projets

Ce sont en particulier les bureaux d'études de taille moyenne et grande qui affichent une amélioration de leurs affaires. Selon l'enquête réalisée par le KOF sur mandat de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), la majorité des sondés sont satisfaits de leurs affaires. Le carnet de commandes est demeuré stable dans l'ensemble, mais la valeur globale des constructions pour les projets en cours a reculé. Cette évolution est constatée dans le secteur industriel et commercial ainsi que dans

les constructions publiques. Les bureaux de grande taille ont annoncé une légère progression de cette valeur pour les projets en cours portant sur le secteur du logement.

Les **bureaux d'architectes** sont également optimistes pour janvier-mars 2005; à relever que leur appréciation est déjà relativement positive depuis trois trimestres. Selon le KOF, les prestations fournies ont encore augmenté et le carnet de commandes n'a cessé de progresser. Bien que les projets de construction de logements se soient accrues suite à l'animation de la demande, la diminution dans le secteur industriel et commercial ainsi que dans les constructions publiques est si prononcée qu'elle ne peut être compensée par cette hausse. Les perspectives relatives à l'évolution des affaires sont comme jusqu'ici favorables et les bureaux d'architectes prévoient une stabilisation de leurs honoraires.

La majorité des **bureaux d'ingénieurs** estiment leurs affaires satisfaisantes à bonnes. Les ingénieurs civils davantage tributaires des pouvoirs publics ont enregistré une nette augmentation de leurs prestations. La valeur globale des projets en cours a cependant baissé, phénomène le plus marqué dans le secteur public. Selon le KOF, le carnet de commandes a reculé et les perspectives relatives aux commandes se sont détériorées. Compte tenu du volume de travail en diminution, on craint un nouvel accroissement de la pression sur les prix. Cela vaut également pour les bureaux d'ingénieurs en domotique (installations pour bâtiment); ceux-ci envisagent en outre des mesures en vue de comprimer les effectifs en personnel.

Secteur principal de la construction

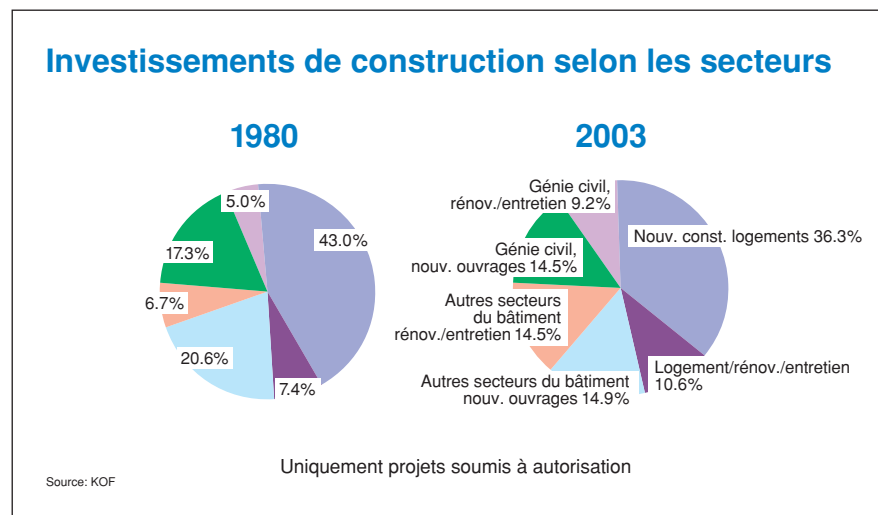
Au cours du premier trimestre 2005, les investissements du secteur principal de la

construction ont diminué de 4,7% en valeur nominale par rapport à 2004. Cette évolution est due principalement aux mauvaises conditions météorologiques. Au premier trimestre 2005, l'activité en valeur nominale a encore augmenté de 1,2% dans le bâtiment par rapport au trimestre comparable de 2004. Cependant, le génie civil a subi une baisse de 12%. Selon la SSE, cette évolution a été renforcée par le niveau relativement élevé du trimestre antérieur et le long hiver caractérisé par d'énormes chutes de neige. La situation a été fort contrastée sur le plan régional. Dans le bâtiment, ce sont en particulier les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Schaffhouse, Genève, Valais et Vaud qui ont enregistré des taux de croissance considérables. Berne, Lucerne, Fribourg et les Grisons affichent par contre des diminutions supérieures à la moyenne.

Grâce à la stabilité des commandes, le nombre de personnes occupées dans le secteur principal de la construction n'était à fin mars 2005 que légèrement inférieur à son niveau d'une année auparavant à pareille époque. Le nombre des apprentis a augmenté de 6,2% pour atteindre pour la première fois à nouveau les valeurs de 1999 (d'environ 4200 personnes).

L'activité du secteur principal de la construction continue à être stimulée par le secteur des logements privés. Les réserves de travail ont progressé de 3% par rapport au trimestre précédent à 11 milliards de francs. Dans le logement, elles se sont même accrues de 18%. Les perspectives demeurent plutôt sombres dans le génie civil. Selon la SSE, les investissements ont reculé principalement en raison des réserves émises par les pouvoirs publics concernant le financement de projets infrastructurels.

Les chiffres d'affaires des **entreprises de l'industrie de la construction** ont évolué



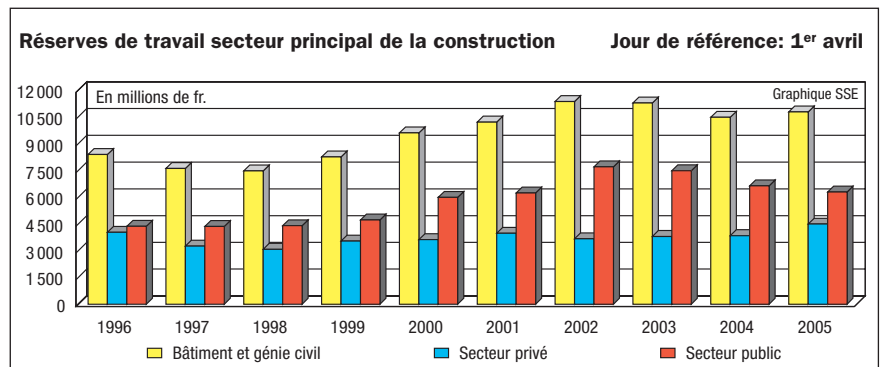
dans le sillage du marché de la construction suisse; ils ont augmenté à 3,4 milliards de francs. Les effectifs en personnel des dix entreprises affiliées au Groupe de l'industrie suisse de la construction (SBI) étant demeurés stables, on peut parler d'un accroissement de la productivité. Selon ces entreprises, le niveau des prix est inchangé ou en recul. Ce phénomène s'explique par le sensible clivage entre la hausse des coûts et la pression toujours croissante sur les prix.

Après deux années de stagnation, voire de léger recul de leurs chiffres d'affaires, les **entreprises générales** ont été en mesure d'en accroître notablement le volume en 2004. Les prestations contractuelles fournies par les 22 entreprises affiliées à l'Association suisse des entrepreneurs généraux ont progressé l'année dernière de 7% à 4,8 milliards de francs. Ce résultat est dû principalement à la situation prospère dans le logement. Ces entreprises sont parvenues à stopper resp. à opérer un revirement de cap de la stagnation, voire du recul des parts aux transformations et rénovations. Le potentiel en résultant devrait être considérable.

Second-œuvre et enveloppe du bâtiment

Dans le **second œuvre**, la production a continué à progresser au premier trimestre. Cependant, la part des travaux de transformation et rénovation accuse une faible baisse depuis une année, mais celle-ci est prononcée chez les installateurs-électriciens. Selon le KOF, le carnet de commandes ne s'est que légèrement amélioré et les installateurs sanitaires ont même annoncé une diminution.

En général, les entreprises estiment leur marche des affaires positive; selon le secteur, elle est même qualifiée de satisfaisante. Les entreprises d'installations de chauffage,



de ventilation et de climatisation ainsi que les autres secteurs du second-œuvre émettent des avis très positifs alors que, toujours selon le KOF, les installateurs sanitaires sont réservés. Compte tenu des perspectives en matière d'occupation, ce secteur estime qu'il est nécessaire de comprimer les effectifs en personnel. Le second-œuvre table sur une augmentation de la demande à moyen terme.

Production et négoce

Après une sensible progression des livraisons intérieures en 2004, **l'industrie du ciment** subit un recul de ses ventes. Au cours des derniers mois, les grands projets infrastructurels des pouvoirs publics et la construction accrue de logements privés ont entraîné une hausse du volume de vente. On assiste à une érosion des prix sur le marché des matériaux, car la demande est plus ou moins constante, autre raison: la lutte au niveau des prix.

Le **commerce de machines de chantier** bénéficie d'une hausse des investissements en inventaire d'exploitation. Les valeurs d'acquisition pour machines et appareils se sont sensiblement accrues dans les entreprises de l'industrie de la construction, la priorité ne

porte pas sur le processus d'extension, mais sur la rationalisation.

Conclusions et perspectives

Après une évolution modérée au premier semestre, les tendances conjoncturelles indiquent une animation de l'activité pour l'été. Sur la base des indicateurs avancés, les premiers signes d'une stabilisation de l'ensemble de l'économie se dessinent selon les prévisions du seco. Par conséquent, la construction et le second-œuvre s'attendent à court terme à une progression de l'entrée des commandes. Le secteur principal de la construction ne sera pas confronté à une notable pression sur l'emploi étant donné la stabilité des commandes pronostiquée pour les mois à venir. Selon la SSE, l'augmentation relative des projets de construction dans le bâtiment et le génie civil au cours du prochain trimestre de même que l'accroissement des mandats montrent que durant cette période, l'activité sera supérieure à son niveau de 2004 à pareille époque. Les principaux stimulants émanent de la construction privée de logements. La progression du carnet des commandes relevée à fin 2004 dans les entreprises générales permet de table sur un résultat réjouissant pour 2005.

Sensible augmentation des dépenses de construction

En 2004, les dépenses de construction ont augmenté de 5,6% à 47,1 milliards de francs. La construction a donc stimulé la conjoncture dans un contexte caractérisé par un recul de la croissance de l'ensemble de l'économie. Et ce, contrairement à divers pronostics. Les dépenses devraient, cette année également, afficher une sensible progression.

La hausse des dépenses de construction (investissements et travaux d'entretien publics) s'est chiffrée à 2,5 milliards de francs en valeur nominale par rapport à 2003. C'est ce qui ressort des résultats provisoires de l'enquête annuelle de l'Office

fédéral de la statistique (OFS) pour 2004. En tenant compte du renchérissement estimé à 1,6% dans la construction, la part des dépenses réelles se monte encore à 3,9%. Les investissements en nouvelles constructions et transformations se sont accrues de 5,7% à 43,4 milliards de francs en 2004. Deux tiers de ce montant portent sur les nouvelles constructions (29 milliards de francs, soit + 7,6%). Le tiers restant concerne des projets de transformation (+14,4 milliards de francs, soit + 2,1%).

En 2004, les investissements ont progressé de 6,8% à 34,6 milliards de francs dans

le bâtiment (sans les travaux d'entretien du secteur public). Cette hausse a été stimulée principalement par les maîtres d'ouvrage privés, lesquels y ont contribué pour 29,6 milliards de francs (7,5% par rapport à 2003). Deux tiers de ces investissements privés ont été affectés à la réalisation d'immeubles d'habitation compte tenu du niveau historiquement bas des intérêts hypothécaires.

Dans le génie civil, les investissements ont augmenté de 1,4% à 8,9 milliards de francs (sans tenir compte des travaux d'entretien publics).

Chiffres–indices de l'industrie de la construction

Baromètre conjoncturel de la construction	Carnet de commandes ¹					Personnes occupées ²				
	Modification en % par rapport à l'année précédente					Modification en % par rapport à l'année précédente				
	1.4. 2004	1.7. 2004	1.10. 2004	1.1. 2005	1.4. 2005	1.4. 2004	1.7. 2004	1.10. 2004	1.1. 2005	1.4. 2005
Planification										
Total (SIA)	- 5	- 5	- 3	- 4	- 6	- 2	- 6	± 0	± 0	± 0
- Architectes	- 3	- 3	- 2	- 2	- 1	- 2	- 8	± 0	- 2	- 3
- Ingénieurs	- 8	- 7	- 5	- 4	- 4	- 1	- 4	3	3	1
Secteur principal de la construction										
Total (SSE)	- 7	- 2	- 5	- 2	3	± 0	- 1	1	2	- 1
- Bâtiment	3	9	20	22	18	Suisses				
- construction de logements	5	15	18	20	22	1	2	2	3	1
- autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	-12	-12	15	29	14	Etrangers				
- Génie civil	-12	- 7	-16	-14	- 6	- 2	- 2	± 0	2	- 3
- Secteur public	-11	- 6	-14	-13	- 5	Trav. av. aut. séjour courte durée				
- Secteur privé	1	7	15	22	17	- 8	-10	- 6	- 5	- 5
Second-œuvre et enveloppe du bâtiment										
Entreprises de ferblanterie & installations sanitaires (suissetec)	- 7	-10	- 6	- 4	- 3	- 1	1	1	2	3
Installateurs-électriciens (USIE)	- 2	7	3	3	- 3	- 1	- 2	± 0	- 1	- 3
Entreprises de menuiserie (VSSM)	6	- 4	- 1	10	- 3	- 1	± 0	2	2	± 0
Métallurgie du bâtiment (USM)	-10	- 4	3	1	- 3	- 1	± 0	1	2	1
Peinture et plâtrerie (SMGV)	- 8	± 0	5	7	- 3	- 6	- 4	- 2	± 0	3
Production et négoce										
Fabric. et commerce de machines de chantier (VSBM)	12	5	26	36	- 3	- 4	- 4	- 4	- 4	- 4
(cemsuisse), Association suisse de l'industrie du ciment	Livraisons intérieures en t et variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente									
	1 ^{er} trimestre 2004	2 ^e trimestre 2004	3 ^e trimestre 2004	4 ^e trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005					
Livraisons en tonnes	772'147	1'122'118	1'102'101	958'451	767'345					
Variat. en % par rapport au trimestre de l'année précédente	+6,9	+8,3	+9,2	+2,8	+1,0					

constructionsuisse

Evolution de l'indice des prix de la construction pour l'ensemble de la Suisse				
Principaux résult. d'octobre 04 Base octobre 1998 = 100	Pondération en %	Indice Octobre 04	Variation en % par rapport à	
			avril 04	octobre 03
Construction, total	100	110,5	2,0	2,4
Bâtiment	76	108,6	1,8	1,7
Constr. d'immeubles administratifs	11	110,6	1,5	1,4
Constr. d'immeubles d'habitation	38	108,2	2,2	2,1
Constr. d'immeubles d'habitation en bois ¹⁾	-	101,5	1,6	1,4
Rénovation d'immeubles d'habitation	27	108,4	1,3	1,3
Génie civil ²⁾	24	116,3	2,6	4,6
Construction de routes	12	113,5	1,5	2,7
Construction de passages inférieurs ³⁾	12	103,2	3,7	6,6

¹⁾ Base avril 2003 = 100 (cet objet n'intervient pas dans le calcul de l'indice agrégé «Bâtiment»-).
²⁾ Pour effectuer l'agrégation, l'indice de la «construction de passages inférieurs» a été ramené à la base octobre 1998.
³⁾ Base avril 2001 = 100.

Source: OFS

¹⁾ Base: valeurs nominales en francs

²⁾ Personnes occupées dans la planification, les métiers du second-œuvre et le groupe production et négoce d'après les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁾ Valeurs non encore disponibles à la clôture de rédaction

⁴⁾ Ces chiffres ne sont plus publiés

Publication:	secrétariat de constructionsuisse Weinbergstrasse 55, 8035 Zurich Tél. 043 268 30 40, fax 043 268 30 44 www.constructionsuisse.ch info@bauenschweiz.ch
Président:	Robert Keller, Pfäffikon ZH
Directeur:	Charles Buser
Rédaction et photos:	Curt Mayer
Adaptation française:	Françoise Gilg
Réalisation graphique:	sihldruck, Druckerei a/d Sihl AG, Zurich
Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.	